

Travaux d'investissement pour les aménagements de village

ANNEXE

demande de subvention présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) BEAUMONT DE LOMAGNE Réfection de trottoirs avenue Albert Soubiès et rue du Blan – 1ère tranche VIAM/00000581	173 164 €	80 000 €	80 000 €	12%	<u>9 600 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 80 000 € HT pourrait être accordée à la commune.					
2) BELVÈZE Aménagement des abords de la mairie et de la salle des fêtes VIAM/00000565	7 847 €	7 847 €	-	36%	<u>2 824 €</u>
3) GINALS Réhabilitation de la stèle commémorative 14-18 VIAM/ACO04015	2 174 €	2 174 €	-	54%	<u>1 173 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20/08/18.					
4) LAVAURETTE Extension du réseau pluvial VIAM/00000823	9 088 €	9 088 €	-	54%	<u>4 907 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 09/04/19.					
5) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Aménagement de la cour de l'école au groupe scolaire Jules Ferry VIAM/00000588	58 949 €	58 949 €	-	18%	<u>10 610 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 24/01/19.					
6) MANSONVILLE Travaux de réseau pluvial rue de la fontaine VIAM/00000656	21 340 €	21 340 €	-	36%	<u>7 682 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 19/02/19.					

7) NÈGREPELISSE Réfection de la cour de l'école maternelle « Les Écureuil » VIAM/00000691	131 704 €	80 000 €	51 704 €	12%	<u>9 600 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 05/02/19. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 51 704 € HT pourrait être accordée à la commune.					
8) NÈGREPELISSE Création d'un espace ludique dans la cour de l'école maternelle « Les Écureuils » VIAM/00000692	114 624 €	80 000 €	34 624 €	12%	<u>9 600 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 05/03/19. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 34 624 € HT pourrait être accordée à la commune.					
9) C.C. LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE Aménagement des abords de l'atelier technique VIAM/00000543	76 993 €	76 993 €	-	18%	<u>13 858 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 27/12/18.					

Demandes de subvention présentée dans le cadre de la politique classique

2^{ÈME} tranche

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN-TIONNABLE	TAUX DE SUBVEN-TION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
10) CASTERA BOUZET Aménagement de la tarverse du village VIAM/00000177	80 000 €	70 258 €* 70 258 €	54%	<u>37 939 €</u>
Observation : Dossier examiné en commission permanente du 13/11/18 qui a accordé une première tranche de dépense subventionnable plafonnée à 80 000 € HT. * La dépense subventionnable a été ramenée à 70 258 € (au lieu de 80 000 €) au regard de l'enveloppe communale restante.				

Total :107 793 €